

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE VAOUR

Nombre de membres		
exercice	Présents	Votants
40	23	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Laurence Poillerat, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Laurent Vaur, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

66-2025 - DELIBERATION PORTANT AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ASSOCIATION C'VITAL

Le Président rappelle que, lors du Conseil communautaire du 8 avril, le Conseil a délibéré favorablement pour verser une subvention de 26 000 € à l'association C'Vital.

Le Président explique que l'association C'Vital peut bénéficier d'un soutien financier complémentaire du Département (suite à son rendez-vous du 20 mars 2025 au Département), à hauteur de 10 000 €, à la condition que la 4C s'engage à verser un montant équivalent.

Ce cofinancement permettrait à l'association de franchir sereinement le cap de l'année 2025, en assurant la continuité de ses actions au service du territoire, telles que fixées dans la convention d'objectifs et de moyens 2025.

Il précise que ce montant mobilisé en 2025 constituerait une avance sur l'aide potentielle de 2026, dans une volonté de stabilisation des finances de la structure.

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2025, afin de verser une aide supplémentaire à hauteur de 10 000 € à l'association C'Vital.

**ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2025 signé avec l'association C'Vital portant attribution d'une aide complémentaire à hauteur de 10 000€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date